

AFRICAN UNION
الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Abéba, Éthiopie, B.P. 3243 Tél.: (251-11) 5513 822 Télécopie: (251-11) 5519 321
Courriel: situationroom@africa-union.org

CONSEIL DE PAIX ET DE SÉCURITÉ
411^{EME} RÉUNION AU NIVEAU DE
CHEF D'ÉTAT ET DE GOUVERNEMENT

30 DÉCEMBRE 2013
BANJUL, GAMBIE

PSC/AHG/COMM.2(CDXI)

COMMUNIQUÉ

COMMUNIQUÉ

Le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine (UA), en sa 411^{ème} réunion tenue, au niveau des chefs d'État et de Gouvernement, à Banjul, en Gambie, le 30 décembre 2013, a adopté la décision qui suit sur la situation en République centrafricaine (RCA), y compris le déploiement de la Mission internationale de soutien à la Centrafrique sous conduite africaine (MISCA) et ses besoins en ressources :

Le Conseil,

1. **Prend note** de la communication faite par le Commissaire à la Paix et à la Sécurité sur la situation en RCA, y compris le déploiement de la MISCA et ses besoins en ressources ;
2. **Rappelle** ses communiqués et communiqués de presse antérieurs sur la situation en RCA, notamment le déploiement de la MISCA, ainsi que les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité des Nations unies, en particulier la résolution 2127 (2013) du 5 décembre 2013 ;
3. **Se réjouit** du transfert d'autorité de la Mission de consolidation de la paix de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale – CEEAC (MICOPAX) à la MISCA, intervenue le 19 décembre 2013 ;
4. **Félicite** la MISCA et son équipe dirigeante pour les efforts qu'elles déploient, avec l'appui de l'Opération française Sangaris, dans un environnement particulièrement difficile. Le Conseil **rend hommage** au personnel de la MISCA pour les sacrifices consentis, et **exprime sa gratitude** aux pays contributeurs de personnels militaires et de police à la MISCA pour leur engagement. Le Conseil **réitère également sa gratitude** à la CEEAC et à la MICOPAX pour leur contribution à la recherche de la paix, de la sécurité et de la stabilité en RCA ;
5. **Prend note** des efforts en cours de la Commission pour déployer des personnels en uniforme supplémentaires, dans le cadre du suivi du communiqué PSC/PR/COMM.2(CDVIII) adopté par le Conseil en sa 408^{ème} réunion, tenue le 13 décembre 2013, autorisant l'augmentation des effectifs de la MISCA jusqu'à 6 000 personnels militaires et de police pour faire face effectivement à la situation actuelle. Le Conseil **exprime sa confiance** en la capacité de la MISCA à contribuer rapidement à l'amélioration de la situation sécuritaire et à apaiser les tensions actuelles, et **se félicite** des efforts déployés par la direction de la MISCA pour réorganiser la force ;
6. **Se félicite en outre** de la visite effectuée à Bangui, le 28 décembre 2013, par une délégation conjointe UA-CEEAC, comprenant le Ministre des Affaires étrangères du Tchad et ceux des Affaires étrangères et de la Défense de la République du Congo, ainsi que le Commissaire à la Paix et à la Sécurité de l'UA, et **encourage** les deux organisations, en collaboration avec les partenaires internationaux concernés, à prendre d'autres mesures pour faciliter la conclusion rapide de la transition en cours et la réconciliation entre toutes les communautés centrafricaines. Le Conseil **rappelle** aux autorités centrafricaines les responsabilités qui sont les leurs, en particulier en ce qui concerne la protection de la population civile et la promotion d'une coexistence pacifique et harmonieuse entre toutes les composantes du peuple centrafricain ;

7. **Souligne la nécessité** pour les États membres de l'UA de soutenir pleinement la MISCA, notamment en mettant à disposition les ressources financières dont la Mission a tant besoin. À cet égard, le Conseil **exhorte** tous les États membres à saisir l'occasion de la Conférence des donateurs prévue à Addis Abéba, le 1^{er} février 2014, conformément aux dispositions pertinentes de la résolution 2127 (2013), pour contribuer au financement de la MISCA ;
8. **Demande** à tous les États membres du Conseil de paix et de sécurité de contribuer financièrement à la MISCA et d'en informer la Commission avant la tenue de la 23^{ème} session ordinaire de la Conférence de l'Union prévue à la fin du mois de janvier 2014 à Addis Abéba, ayant pleinement à l'esprit la responsabilité principale du Conseil dans la promotion de la paix, de la sécurité et de la stabilité sur le continent et la nécessité pour ses membres de donner l'exemple. Le Conseil **demande** à la Commission de le tenir informé du suivi de la requête ainsi faite à ses membres. Le Conseil **demande également** à la Commission de lui soumettre des propositions concrètes sur les voies et moyens de la mobilisation de ressources supplémentaires en faveur de la MISCA, pour adoption par la Conférence de l'Union, en janvier 2014 ;
9. **Exprime son appréciation** aux partenaires qui apportent déjà un appui à la MISCA, et **lance un appel** aux autres partenaires de l'UA pour qu'ils contribuent au financement de la Mission et saisissent l'occasion de la Conférence des donateurs mentionnée au paragraphe 8 ci-dessus pour faire des annonces de contributions, de manière à permettre à la MISCA de mieux s'acquitter de son mandat et de stabiliser la situation, afin d'ouvrir la voie au déploiement, en temps utile, d'une opération de maintien de la paix des Nations unies, conformément aux dispositions pertinentes de la résolution 2127 (2013) ;
10. **Décide** de rester activement saisi de la situation.

2013-12-30

Peace and Security Council 411th Meeting 30 December 2013 at the Level Heads of State and Government Banjul the Gambia

Peace and Security

<http://archives.au.int/handle/123456789/5876>

Downloaded from African Union Common Repository